

Bureau de la métropole du 29 septembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
15 septembre 2017

Conseillers en exercice
39

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

B 2017-09-232 EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION

Musée des beaux arts : approbations de plusieurs dons d'oeuvres au profit de Brest métropole.

La rapporteure, Mme Gaëlle ABILY
donne lecture du rapport suivant

EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION – Musée des beaux arts : approbations de plusieurs dons d'oeuvres au profit de Brest métropole.

EXPOSE DES MOTIFS

Le musée des beaux-arts enrichit ses collections grâce à la générosité de plusieurs donateurs. Le Code général des collectivités territoriales permet à l'autorité territoriale d'accepter, à titre conservatoire, les dons d'œuvre d'art ; ceux-ci doivent cependant, en raison de l'obligation d'entretien des œuvres qui en découle, être ensuite approuvés par le bureau de la métropole.

a) Don de Jean Héroult : huiles sur toile, « la chapelle de Trébabu » et « les tas de pois », de LV Delpy.

Lucien-Victor Delpy s'inscrit dans la production artistique locale de la région brestoïse du XX^{ème} siècle. Son travail en tant que peintre de la marine s'exprime autant dans les paysages urbains et industriels du port et de l'arsenal que dans ceux, plus sauvages, des landes et des rochers du littoral.

Le musée des beaux-arts de Brest conserve déjà trois de ses œuvres, deux vues du port de Brest et un paysage présentant l'église du Faou. L'entrée de ces deux nouvelles toiles permettrait d'enrichir ce fonds et de présenter le travail du paysagiste d'une façon plus diversifiée et représentative de sa production.

Malgré l'avis défavorable de la commission scientifique régionale pour les acquisitions, le musée propose d'accepter cette libéralité afin d'adjoindre ces paysages aux vues exclusivement portuaires qu'il possède déjà, permettant de donner aux visiteurs une vision plus complète de son œuvre.

b) Don d'Yves-Marie et Françoise Péron : gouache « Blanc/au bon marché », P. Péron

La perspective plongeante encadrée par le tombé et les lisières de torchons, lors d'une promotion de linge au magasin parisien "Au bon marché", résume à elle seule la réussite de ce dessin de Pierre Péron. Ce projet d'affiche s'inscrit dans l'art publicitaire de Pierre Péron comme un exemple rare d'une modernité. *Blanc/Au bon marché* trouverait au sein des collections du musée, sa place au titre des essais originaux de l'artiste.

Avis de la commission d'acquisition scientifique régionale favorable.

c) Don de Roland Sénéca : 20 œuvres, peintures vinyliques sur papier préparé, R. Sénéca.

Porté sur la peinture, ce don prolonge une précédente libéralité consentie à Brest en 2009, portant sur une série intitulée « Que du feu » (quinze peintures sur papier marouflé sur carton).

Cette perspective d'acquisition est accompagnée d'un captage d'images de l'artiste dans son atelier et de l'enregistrement d'un long entretien de quatre heures avec lui, l'ensemble de qualité professionnelle.

Avis de la commission d'acquisition scientifique régionale en attente.

d) Don de Yves Picquet : 34 œuvres supports variés, Y. Picquet. Liste jointe.

Face à la proposition de l'artiste de confier au musée sa production, il a été convenu de s'en tenir à des toiles maîtresses. Celles-ci ont vocation à représenter d'une part le caractère expérimental de certains de ces travaux, son goût pour les séries, enfin la manière dont le sujet de chaque série s'inspire d'un élément de la série précédente.

Si les plus anciennes toiles de la série « Déclinaisons » (1992-1994) ont été acquises par le FRAC Bretagne, celles que le peintre finistérien propose au musée de Brest aujourd'hui montre l'originalité à laquelle il est attaché de présenter ensemble la version blanche et la version noire.

Malgré l'avis défavorable de la commission scientifique régionale pour les acquisitions, le musée propose d'accepter cette libéralité qui constitue un ensemble de qualité.

e) Don de Pierre Maillard : « Nocturne vert à Camaret », huile sur toile, C. Cottet.

Cette peinture de Charles Cottet s'inscrit dans la veine des scènes maritimes qui lui ont assuré un certain succès. Comparée aux autres compositions présentes dans le fonds du musée des beaux-arts de Brest qui conserve 37 peintures et gravures de l'artiste, cette toile représentera avec bonheur l'approche colorée que l'artiste a longtemps affectionnée aux côtés de représentations plus tournées vers l'architecture des côtes, des pointes et des récifs (*Côtes en Bretagne, Au pays de la mer, Brume à Belle-île*).

Pierre Maillard a fait don de cette œuvre en sollicitant son accrochage en salle à titre de condition.

Avis de la commission d'acquisition scientifique régionale favorable.

Chacun de ces dons est formalisé par une convention.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le Président, ou son représentant, à accepter ces dons au profit de Brest métropole, ainsi que de signer les conventions y afférant.

Avis commissions :

Avis de la Commission Attractivité, Développement Economique et Emploi : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE